



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation politique à Hong Kong

Question au Gouvernement n° 3085

Texte de la question

SITUATION POLITIQUE À HONG KONG

M. le président. La parole est à Mme Aina Kuric.

Mme Aina Kuric. Ma question, à laquelle j'associe ma collègue Laure de La Raudière, s'adresse au ministre de l'Europe et des affaires étrangères. En 1984, la Chine et le Royaume-Uni dressaient les modalités de la rétrocession hongkongaise selon le principe, « un pays, deux systèmes », confirmé en 1997 par la loi fondamentale de Hong Kong, qui garantit à l'ancienne colonie britannique la préservation de ses droits et de ses libertés pour une période de cinquante ans. Les atteintes à l'encontre du particularisme légal de la région administrative se font pourtant de plus en plus en plus grandes, et nous nous dirigeons indéniablement vers le principe « un pays, un système », ce qui explique la mobilisation des manifestants hongkongais.

En 2014, une série de rassemblements pacifiques demandaient l'instauration d'un suffrage universel plein et entier pour l'élection du chef de l'exécutif. Il est difficile de penser qu'un pays comme la Chine, dont la civilisation a dominé le monde par sa richesse et son inventivité durant des millénaires, soit fondamentalement mis en danger par l'application de la démocratie à son peuple.

La pandémie de covid-19 a mis un coup d'arrêt temporaire à la mobilisation, mais la loi visant à sauvegarder la sécurité nationale à Hong Kong, adoptée le 28 mai dernier par le Parlement chinois, est venue raviver les craintes du peuple hongkongais. Ce texte qui, sur le papier, interdit les actes de trahison, de sécession et de subversion contre le pouvoir central, va dans les faits mettre fin au relatif degré d'autonomie dont les Hongkongais jouissaient jusqu'à présent.

Les chefs de gouvernement britannique, américain, canadien et australien ont déjà annoncé que le pouvoir central était en contradiction directe avec ses engagements internationaux. S'il continue dans cette voie, le Royaume-Uni ira plus loin encore, en ouvrant à 2,5 millions de Hongkongais le droit à un passeport leur permettant de travailler et de séjourner sur le territoire britannique pendant six mois.

Comment la France peut-elle plaider aux côtés de ses partenaires internationaux et surtout européens pour que la Chine respecte ses engagements jusqu'en 2047, lorsque le statut de Hong Kong expirera ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes Agir ens et UDI-I, sur plusieurs bancs du groupe LT et parmi les députés non inscrits.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Madame Kuric, permettez-moi d'excuser l'absence de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires

étrangères, en déplacement en République démocratique du Congo pour le lancement du pont aérien organisé par les Européens, aux côtés des États et peuples d'Afrique, afin de lutter ensemble contre l'épidémie de covid-19. Car oui, l'Europe est la bonne échelle pour appréhender certaines situations.

Du reste, dès le 22 mai dernier, les États européens, dont la France, se sont exprimés d'une seule voix pour dire leur vive et grave préoccupation à propos de Hong Kong. Nous avons rappelé à deux reprises notre attachement au haut degré d'autonomie de ce territoire, garanti par le principe « un pays, deux systèmes », qui a fait le succès et la prospérité de Hong Kong. Nous avons aussi indiqué, avec nos partenaires européens, l'importance que nous accordions au respect de l'État de droit, des libertés fondamentales et de l'indépendance de la justice, garantis par la loi fondamentale de Hong Kong. Jean-Yves Le Drian a rappelé à plusieurs reprises l'attachement de la France au respect de ces principes et le Président de la République lui-même a évoqué ce point avec son homologue, le président Xi Jinping, lors d'un entretien, vendredi dernier.

Nous continuerons de suivre la situation attentivement. Lundi prochain, les ministres des affaires étrangères européens se retrouveront pour un Conseil des affaires étrangères. En outre, plusieurs rendez-vous sont prévus, au cours des prochaines semaines, entre l'Union européenne et la Chine, afin de rendre ce suivi effectif et de soulever la question dans le cadre du dialogue permanent entre l'Union européenne et la Chine.

Données clés

Auteur : [Mme Aina Kuric](#)

Circonscription : Marne (2^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3085

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 juin 2020](#)